

L'an 2024 et le 1^{er} FÉVRIER à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Bécheresse, sous la présidence de monsieur Jacques CHABOT.

Quorum :

Conseillers en exercice : 61

Conseillers titulaires et suppléants présents : 46

Conseillers votants : 45

Dont pouvoirs : 4

Membres titulaires présents :

Mesdames PIGNOCHET Isabelle (3^{ème} adjointe Baignes), AUTHIER-FORT Claire (Vice-Présidente - 1^{ère} adjointe Barbezieux), SWISTEK Florence (3^{ème} adjointe Barbezieux), DELAHAYE Françoise (5^{ème} adjointe Barbezieux), PAULHAC Laëtitia (3^{ème} adjointe Barret), GUETTÉ Marie-Claude (Maire de Berneuil), GOUFFRANT Marie-Hélène (Vice-Présidente - Maire de Chillac), BELLY Michèle (5^{ème} adjointe Coteaux-du-Blanzacais), BAUDOUIIN Line (Maire de Guimps), LAGARDE Isabelle (Vice-Présidente - Maire d'Oriolles), BELLOT Marie-Claude (1^{ère} adjointe Reignac), POURTAU Sandrine (Maire de Saint-Bonnet), AUBRIT Marie-Claire (Maire de Saint-Félix), MAHIAS Marie-Josèphe (Maire de Sainte-Souline), Christine MEIGNEIN (Conseillère municipale Val des Vignes).

Messieurs MOREAU Philippe (Maire d'Angeduc), DUBOJSKI Michel (Vice-Président - Maire de Baignes), MEURAILLON André (Maire de Barbezieux), BOBE Philippe (4^{ème} adjoint Barbezieux), RENAUD Hervé (Conseil municipal Barbezieux), PROVOST Jean-Jacques (4^{ème} adjoint Barret), HERROUET Jean-Pierre (Maire de Bécheresse), TÉTOIN Gaël (Maire de Boisbretteau), ELION Jean-Pierre (Maire de Brie-sous-Barbezieux), MAUDET Didier (Maire de Brossac), TUTARD Christophe (Vice-Président - Maire de Chalignac), CHAPPA Patrice (1^{er} adjoint Champagne-Vigny), CHABOT Jacques (Président – Maire de Ladiville), TESTAUD Alain (Maire de Lagarde sur le Né), DESSE Bernard (Maire de Le Tâtre), BERGEON Frédéric (Maire de Montmérac), LEMBERT Didier (1^{er} adjoint Montmérac), MONTENON Thierry (Maire de Pérignac), HUNEAU Patrick (Maire de Saint-Aulais-la-Chapelle), DUBROCA Allain (Maire de Saint-Palais-du-Né), VARENNE Michel (Maire de Salles-de-Barbezieux), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Conseiller municipal Val des Vignes), CHAIGNAUD Eric (5^{ème} adjoint Val des Vignes).

Membres suppléants présents :

Mesdames BARBOTIN Audrey (1^{ère} adjointe Etriac), PARIS Marie-Nicole (1^{ère} adjointe Le Tâtre), BRILLANT Maryse (1^{ère} adjointe Saint-Félix).

Messieurs GIRARD Guy (1^{ère} adjoint Angeduc), BOUSSIRON Christian (1^{er} adjoint Bécheresse), BOUTIN Christian (1^{er} adjoint Condéon), BLUTEAU Jacky (1^{er} adjoint Lachaise), ROBIN Eric (1^{er} adjoint Saint-Bonnet).

Etaient excusés :

Mesdames DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Maire-délégué Barbezieux), COURIBAUT Carole (7^{ème} adjointe Barbezieux), MONNEREAU Françoise (Maire de Saint-Médard-de-Barbezieux), Elsa BOIBELET AVRIL (Vice-Présidente – conseillère municipale Val des Vignes).

Messieurs RENAUDIN Vincent (6^{ème} adjoint Barbezieux), BUZARD Laurent (2^{ème} adjoint Barbezieux), SALLÉE Jean-Philippe (Maire Coteaux-du-Blanzacais), BONNAUD Pascal (Maire de Lachaise), HUGUES Jacky (Maire de Touvérac).

Assistaient à la séance :

Monsieur CAZENAVE Dimitri (DGS)
Madame BORDAT-PIVETAUD Christine (assistante projets qualités)
Madame MARIE-BOURGEOIS Séverine (Chargée de communication)

L'ordre du jour de la séance :

N°1 - Débat d'orientations budgétaires 2024

N°2 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

N°3 - Avenant n°1 de prolongation du Contrat Local de Santé d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024

N°4 - Approbation du principe de négociation de gré à gré pour l'implantation d'un projet de poste dans le cadre de la réhabilitation du site industriel d'Oriolles A1119

N°5 - Approbation du principe de cession et saisine des services France Domaines pour les parcelles F1216, F1080 et F538 sur la Zone d'activité de Plaisance à Barbezieux-Saint-Hilaire

N°6 - Programme de voirie communale en maîtrise d'ouvrage déléguée (programme FDAC) - Année 2024

N°7 - Adhésion de nouvelles communes au service commun pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) à compter de la date d'opposabilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre HERROUET, Maire de Bécheresse, d'accueillir le conseil communautaire dans la salle des fêtes. Monsieur Jean-Pierre HERROUET souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président annonce que les débats sont accessibles au public en direct de manière électronique via facebook.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Christophe TUTARD se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 21 décembre 2023.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 25 novembre 2023 au 10 janvier 2024.

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Monsieur le Président présente la partie générale des orientations budgétaires. Il informe que c'est une obligation pour la collectivité. C'est une présentation des grandes politiques qui vont être mises en œuvre au sein de la collectivité. Le document correspondant a été remis à chaque conseiller.

Monsieur le Président précise que l'on part du contexte national pour arriver sur le contexte local. Un focus est réalisé sur l'année 2023 puis sur les grandes lignes, à la fois sur l'investissement et sur le maintien des services.

Monsieur le Président explique l'évolution tarifaire de l'électricité. La part « énergie » a pesé sur le budget 2023, compensée en petite partie par l'amortisseur d'électricité et malgré une diminution entre 15 et 20 % de la consommation énergétique.

Monsieur le Président annonce que les prévisions 2024 sur la facture énergétique sont à la baisse à la suite de nouveaux prix de nos contrats énergétiques.

Monsieur le Président informe de la mise en place d'un « budget vert ». Cette démarche de « budgétisation verte » s'appliquera aux collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants. Les collectivités devront présenter l'impact environnemental (bilan carbone) de leurs dépenses d'investissement dans une annexe budgétaire à leur compte administratif 2024 (décret non publié).

Monsieur le Président pense que les aides de l'Etat seront conditionnées à la couleur de nos dépenses d'investissement.

Dans le cadre des recettes fiscales, Monsieur le Président rappelle que 70 % des recettes fiscales de la collectivité aujourd'hui sont sous forme de dotations ou de compensation. Les 30 % restant représentent la fiscalité ménage et la fiscalité économique.

Il rappelle qu'entre 2012 et 2023, la collectivité a perdu 50 % du levier d'actions que nous avons sur la fiscalité.

Monsieur le Président explique que si l'on décide d'augmenter la fiscalité, il faudra augmenter les taux de façon assez significative pour percevoir un produit convenable.

Madame Sandrine POURTAU dit qu'il faut faire attention à la fiscalité économique pour ne pas nuire à l'attractivité de notre territoire.

Monsieur le Président rappelle que la collectivité n'a pas touché aux taux de la fiscalité, elle a instauré le minimum CFE.

Monsieur le Président explique qu'il faut être attractif dans notre offre foncière mais il faut également être attractif sur le prix des terrains, tout en respectant les prix du marché, car il faut prendre en compte les dépenses réalisées pour la viabilisation des terrains.

Monsieur le Président est d'accord, il faut poursuivre le développement économique du territoire.

Monsieur le Président informe que le débat d'orientation budgétaire est axé sur le maintien des services et l'accélération du développement économique du territoire.

Monsieur le Président fait un focus sur les ressources humaines (effectifs, répartition H/F, rapport égalité Femmes Hommes, inclusion et handicap, télétravail, ...).

Monsieur le Président explique aussi que l'accent sera mis sur la production d'énergies renouvelables au niveau du bloc communal.

Madame Marie-Hélène GOUFFRANT répond à Monsieur André MEURAILLON sur l'IFER.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2024.

Les membres du conseil prennent acte de ce débat.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président rappelle que si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à la Communauté de Communes, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente à souscrire pour le compte de la Communauté de Communes des 4B sud Charente des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Avenant n°1 de prolongation du Contrat Local de Santé d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président rappelle que le Contrat Local de Santé est porté par le Pays Sud Charente.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer l'avenant n°1 de prolongation du Contrat Local de Santé joint à la présente délibération pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 et tous les autres documents nécessaires à la réalisation de ce contrat.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Approbation du principe de négociation de gré à gré pour l'implantation d'un projet de poste dans le cadre de la réhabilitation du site industriel d'Oriolles A1119

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération. Monsieur le Vice-Président informe que la communauté de communes a été sollicitée par la société TSE qui envisage de réaliser un Poste Source sur le site industriel d'Oriolles sur une superficie d'environ 1 ha pour permettre le raccordement de divers projets agrivoltaïques.

Monsieur le Président prend la parole au sujet de l'agrivoltaïsme et explique qu'il y a désormais une définition claire par rapport aux projets, notamment dans les zones d'élevage. Si cette production d'énergie renouvelable peut apporter un revenu complémentaire aux éleveurs, aux agriculteurs, cela pourrait permettre d'améliorer leur niveau de vie et de rester sur le territoire tout en étant vertueux, par la production d'énergie verte.

Monsieur Didier MAUDET précise que dans le cadre d'implantation d'un projet d'agrivoltaïsme, les terres sont toujours éligibles à la PAC, le taux de couverture devant être inférieur à 30 %. Dans le sud Charente, les projets sont recommandés de préférence dans l'élevage bovin.

Monsieur le Vice-Président informe que ce poste source est une façon de valoriser notre territoire car c'est une grappe de plusieurs projets qui ne pourrait pas voir le jour s'il n'y avait pas de création de poste source pour renvoyer l'énergie.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver le principe de mise à bail d'une partie du foncier à vocation économique du site d'Oriolles et particulièrement la parcelle A 1119 et les servitudes éventuelles sur les parcelles A1120, A929 et A 355, d'autoriser l'engagement de la communauté de communes dans des négociations de gré à gré pour un projet de poste source et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Approbation du principe de cession et saisine des services France Domaines pour les parcelles F1216, F1080 et F538 sur la Zone d'activité de Plaisance à Barbezieux-Saint-Hilaire

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération. Monsieur le Vice-Président informe que la CdC a été sollicitée par plusieurs entreprises sur trois terrains, dont deux qui ne sont pas liés à l'économie, dont l'entreprise de lavage de camions qui n'a pas de visibilité depuis le rond-point à côté du centre routier et la société Gaz'up.

Madame Marie-Hélène GOUFFRANT explique que c'est une société qui fait du stockage de biogaz et qui souhaiterait s'implanter dans cette zone. Elle informe qu'elle a rencontré Grdf qui est au courant de ce projet.

Monsieur le Vice-Président explique que sur le troisième terrain situé près de la route de Chalais, il y a la problématique d'habitations privées tout autour avec un risque de nuisance.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver le principe de cession des parcelles F1216, F1080 et F538, d'autoriser le Président à mener des négociations de gré à gré pour la cession des parcelles F1216, F1080 et F538 sise à Barbezieux-Saint-Hilaire, d'autoriser Monsieur le Président à signer des protocoles d'accords dans le cadre précité et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**Programme de voirie communale en maîtrise d'ouvrage déléguée (programme FDAC)
– Année 2024**

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président informe que, après consultation des communes, le programme prévisionnel de travaux de voirie, pour l'année 2024, s'élève à 446 439.24 € HT, qu'il détaille. La subvention départementale, au titre du FDAC, s'élèverait à 97 177.78 € pour l'année 2024. Une convention de mandat sera signée avec les communes concernées.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'accepter le programme de travaux proposé et de solliciter une aide auprès du Département au titre du FDAC.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Adhésion de nouvelles communes au service commun pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) à compter de la date d'opposabilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération. Madame la Vice-Présidente rappelle la création du service ADS et l'approbation du PLUi le 21 décembre dernier qui opposable à partir d'aujourd'hui.

Madame la Vice-Présidente rappelle que le coût de la participation financière des communes est calculé à 80 % sur une part fixe (10 % adhésion et 70 % population) et 20 % sur une part variable (nombre de dossiers instruits dans l'année).

Madame la Vice-Présidente remercie les maires qui ont bien voulu libérer leurs secrétaires de mairie à la journée de travail de mardi dernier consacrée à l'IADS avec la présentation du logiciel, en présence de l'ATD16.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'autoriser l'adhésion des communes de Angeduc, Barret, Berneuil, Boisbreteau, Brie-sous-Barbezieux, Chalignac, Condéon, Guimps, Guizengeard, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Le Tâtre, Oriolles, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Bonnet, Sainte-Souline, Saint-Félix, Saint-Palais-du-Né, Saint-Vallier, Sauvignac, Touvérac au service commun IADS, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Président fait part de l'agenda aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président fait un point sur le projet de l'Education Nationale de retirer 5 postes d'enseignants sur le territoire, soit deux retraits de postes avec la fermeture de l'école de Champagne-Vigny et trois retraits de postes sur décision de l'Inspection d'Académie sur les écoles Guimps, Barbezieux et Val des Vignes.

Monsieur le Président indique qu'il a rencontré les parents d'élèves de l'école de Guimps, un point a été fait avec les élus de Val des Vignes notamment sur le projet d'agrandissement de l'école de Jurignac qui va peut-être être revu.

Monsieur le Président informe qu'avec Monsieur Christophe TUTARD, ils ont rendez-vous lundi prochain avec le DASEN à Angoulême, pour discuter, négocier. Monsieur le Président espère que ces décisions ne sont pas figées.

Monsieur le Président rappelle le travail effectué chaque année avec l'Inspection Académique. La question est posée sur la qualité de l'enseignement pour nos enfants. Monsieur le Président rappelle le travail effectué sur l'optimisation de la carte scolaire, notre collaboration avec l'Education Nationale, la mise en œuvre d'actions pour apporter de bonnes conditions d'enseignement aux élèves. Il faut maintenir ce niveau mais il faut que tout le monde y participe, l'effort doit être collectif. Il faut que l'Education Nationale entende ce discours.

C'est un sujet primordial pour notre territoire.

Madame Sandrine POURTAU ne comprend pas ces décisions.

Monsieur André MEURAILLON prend la parole pour évoquer le passage de la flamme olympique à Barbezieux le vendredi 24 mai. Afin d'organiser au mieux le parcours et l'identification des zones réservées, il est nécessaire que les écoles volontaires s'inscrivent pour y assister avant le 29 février.

Madame Marie-Hélène GOUFFRANT évoque le sujet des ZAENR. Deux ateliers ont été menés pour assister les communes demandeuses dans la définition des zones. Une dernière session aura lieu en février. Madame Marie-Hélène GOUFFRANT invite les communes qui veulent être aidées à prendre contact avec les services de la CdC. Elle demande que les délibérations soient adressées à la CdC et informe qu'un débat devra avoir lieu en conseil communautaire.

Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21 heures.

Jacques CHABOT
Président

A blue ink signature of Jacques CHABOT, consisting of a stylized 'J' and 'C' with a long horizontal stroke extending to the left.

Christophe TUTARD
Secrétaire de séance

A black ink signature of Christophe TUTARD, featuring a stylized 'C' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.